

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATIONS**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR**

- |   |                        |          |
|---|------------------------|----------|
| N°1 - Désignation d'un Secrétaire de Séance   | <b>(non transmise)</b> | M. DENIS |
| N°2 - Modification du règlement intérieur du personnel<br>Aménagement du temps de travail |                        | M. DENIS |

**COMMISSION INONDATION**

- |   |  |              |
|---|--|--------------|
| N°3 - Vallons creux - lancement du marché de maîtrise<br>d'œuvre et acquisition foncière                    |  | M. MEQUIGNON |
| N°4 - Erosion/Ruissellement - Appel à projet MEDD-<br>Engagement du SmageAa                                 |  | M. MEQUIGNON |
| N°5 - Erosion/Ruissellement - Embauche de l'animateur agricole -<br>ouverture du poste                      |  | M. MEQUIGNON |
| N°6 - Erosion/Ruissellement - Couvert Hivernal - Renouvellement<br>du fonds de concours                     |  | M. MEQUIGNON |
| N°7 - Erosion/Ruissellement - Couvert Hivernal -<br>Evaluation de l'opération 2005 - convention avec le PNR |  | M. MEQUIGNON |
| N°8 - Hydraulique - Etude de programmation<br>de travaux hydrauliques sur la vallée de l'Aa                 |  | M. MEQUIGNON |

**COMMISSION RESSOURCES-QUALITE-MILIEUX**

- |   |  |            |
|---|--|------------|
| N°9 - Erosion/Ruissellement - Semoir sous couvert -<br>convention de financement acquisition par G.R.D.A. |  | M. DUCROCQ |
| N°10 - Entretien de rivière - Aménagement de fin de peine -   |  |            |

Prestation de service	M. DENIS
N°11 - Rats musqués – Guide technique – fonds de concours	M. DUCROCQ
N°12 - Entretien de rivière Plan de gestion 2007-2011 Mise en place d'une D.I.G – Stagiaire	M. DUCROCQ

### **COMMISSION MARAIS**

N°13 - Guide des habitants du marais audomarois – fonds de concours	M. BERTELOOT
N°14 - Casiers hydrauliques – résultat du stage de Cécile MONIERE	M. BERTELOOT

### **COMMISSION GENERALE**

N°15 - Pôle de compétences sur l'eau – participation financière au pré diagnostic d'entreprises	M. DENIS
N°16 - Contrat de rivière –résultats du stage de Robin Le Menn ( <i>pour information</i> )	M. MEQUIGNON

### **QUESTION DIVERSE**

<b>Question Supplémentaire</b> : Contrat d'adhésion à l'ASSEDIC	M. DENIS
---	----------

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n° 1**

**ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur DENIS**

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur DUCROCQ a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire assisté des Services de la Communauté, pour rédiger le procès-verbal de séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE

L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

## Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

### a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

### b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

### c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

## Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER. LE 10

COMITE SYNDICAL

12 OCT. 2005

SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005

**Question n°2**

**ADMINISTRATION GENERALE :** MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL - AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

**RAPPORTEUR :** Monsieur DENIS

Le 9 septembre 2004, le Comité Syndical a voté un règlement intérieur du personnel. Ce règlement stipule que l'aménagement du temps de travail, fera l'objet d'un accord à faire valider auprès du comité technique paritaire. Mais le SmageAa étant une nouvelle structure. Ce protocole d'accord n'est pas nécessaire. Dès que l'on recrute, les 35 heures sont directement appliquées. En conséquence, le SmageAa étant une nouvelle collectivité, les agents sont recrutés sur la base de 35 heures.

Ainsi le règlement sera modifié comme suit :

" La durée de travail est fixée en moyenne sur l'année à 35 heures hebdomadaires, soit 1607 h maximum par an. Les horaires du SmageAa forment un cycle hebdomadaire de 39 heures. Ainsi 21 jours sont libérés sur l'année dans le cadre de l'aménagement du temps de travail.

Ces jours sont à prendre dans l'année civile en cours et ne pourront être reportés sur l'année suivante. Dans la mesure du possible, ces jours seront posés avec un cycle de 1 tous les 15 jours. Ils peuvent toutefois être associés à des congés payés mais ne peuvent être cumulés sur plus de 5 jours.

Ils sont soumis à l'accord de la directrice conformément aux congés payés. Cf. article 17 du présent règlement.

Les jours d'absence qui ne sont pas assimilés à des jours de service effectif n'ouvrent pas droit à des jours de RTT. Tel est le cas des congés maladie.

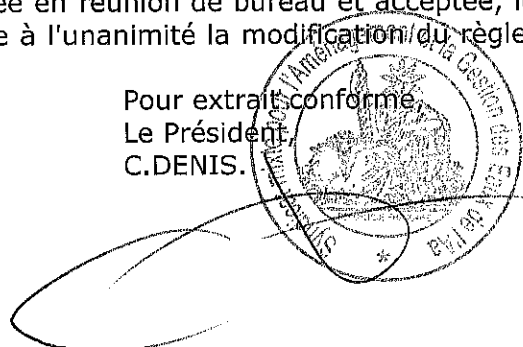
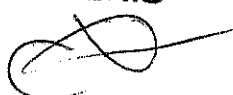
Par ailleurs, le personnel du Syndicat mixte pourra bénéficier d'un repos compensateur pour les heures supplémentaires qu'il a réalisées un dimanche ou un jour férié sur nécessité de service. La récupération se fera sur décompte signé par la directrice et dans le délai d'un mois qui suit la réalisation des heures supplémentaires. Le taux appliqué sera de 2 heures récupérées pour une heure supplémentaire accomplie".

Cette modification a été présentée en réunion de bureau et acceptée, le Comité Syndical ouï l'exposé du président a accepté à l'unanimité la modification du règlement intérieur du personnel.

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE

Pour extrait conforme  
Le Président,  
C.DENIS.

12 OCT. 2005  
le président  
C. DENIS



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

REÇU EN SOUS-PREFE- RE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n°3**

**COMMISSION INONDATION** : VALLONS CREUX - LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ACQUISITION FONCIÈRE.

**RAPPORTEUR** : Monsieur MEQUIGNON

---

Dans ses actions contre les inondations, le SmageAa instruit l'aménagement de vallons creux pour la rétention des eaux pluviales. Une étude préalable confiée au bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement est actuellement en cours.  
Les travaux consistent à créer des bassins d'infiltration sur plusieurs sites (Remilly-Wirquin et Saint-Martin d'Hardingham) dont les dimensions sont en cours de définition.

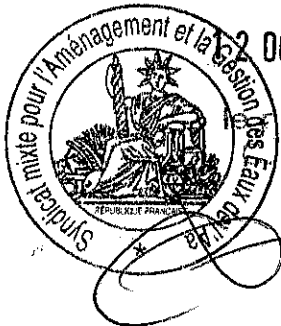
Afin de poursuivre la démarche, après accord de la commission inondation et du bureau, Monsieur. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à engager toutes démarches nécessaires à l'acquisition des terrains concernés par l'emprise des ouvrages.
- d'autoriser le président à entamer une procédure de passation de marché de maîtrise d'œuvre par procédure adaptée (art.28)
- de demander des participations financières aux différents partenaires.  
Un crédit suffisant figure au BP -opération n°2- Vallons Creux.

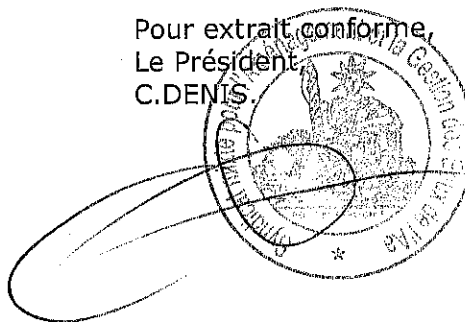
DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 OCT. 2005

Président  
C. DENIS



Pour extrait conforme,  
Le Président  
C. DENIS



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n° 4**

**COMMISSION INONDATION:** EROSION/RUISSELLEMENT - APPEL A PROJET MEDD-  
ENGAGEMENT DU SmageAa

**RAPPORTEUR :** Monsieur MEQUIGNON

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable lance un appel à projet visant à accompagner des plans d'action s'inscrivant dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, et en particulier sur les thématiques érosion, zones humides remarquables et aires de protection des captages d'eau potable.

Le SmageAa et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sont déjà impliqués dans la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Aa. Aussi, afin d'approfondir nos actions, il est possible de déposer conjointement un projet de lutte contre l'érosion sur le bassin de l'Aa dans le cadre de l'appel à projet du MEDD. Ce projet reposera sur une démarche de conseil et de sensibilisation des exploitants agricoles pour la lutte contre l'érosion sur leurs parcelles. Il comprendra de l'animation et deux fonds d'aide : à l'implantation d'aménagements paysagers et hydrauliques (diguettes végétales et haies) et au couvert hivernal des sols. (P.J. pré dossier)

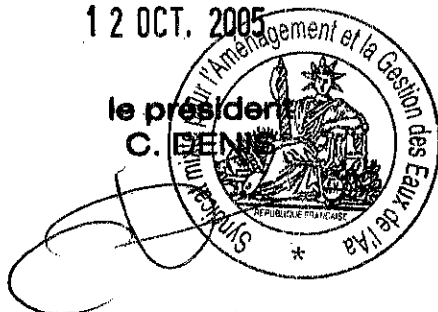
Cette proposition présentée en commission Inondation et au bureau, a reçu un avis favorable. Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à engager le SmageAa dans l'appel à projet du MEDD et à procéder à toutes les démarches nécessaires.
- autorise le président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

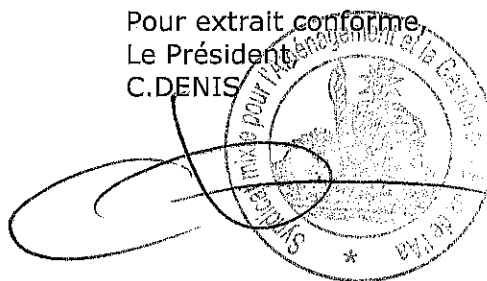
DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 OCT. 2005

le président  
C. DENIS



Pour extrait conforme  
Le Président  
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

# LUTTE CONTRE L'ÉROSION SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AA

## Le contexte du projet

### **Le S.A.G.E. de l'Audomarois**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Une des 6 grandes orientations du S.A.G.E. de l'Audomarois est l'orientation stratégique : **IV. Maîtrise des écoulements.**

La philosophie générale de cette orientation stratégique est : *"Assurer la protection des biens et des personnes dans les secteurs soumis à des risques d'inondation en maîtrisant les écoulements en chaque point du territoire, le plus en amont possible : et en luttant par là même contre l'érosion des sols"*.

Cette orientation se décline en trois orientations spécifiques complémentaires :

- ▶ [11] Maîtriser les crues en fond de vallée
- ▶ [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural
- ▶ [13] Maîtriser les eaux pluviales en milieu urbain

Le projet "lutte contre l'érosion" s'inscrit parfaitement dans l'application des différentes mesures de l'orientation spécifique [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural.

Il permet aussi d'appliquer l'orientation spécifique [6] Maîtriser les pollutions d'origine agricole.

Ce projet assurera la mise en œuvre des nouvelles étapes du programme d'action A12 du S.A.G.E. : programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural, programme dont les premières étapes ont déjà été réalisées (état des lieux et diagnostic).

### **Les porteurs du projet**

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa et la Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale assurent ensemble la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois. Leurs engagements pour la mise en œuvre du S.A.G.E. sont décrits dans une convention les liant signée le 31 mars 2005.

### **Le SmageAa**

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa couvre les communes du bassin versant de l'Aa rivière et du marais audomarois. Il a été créé le 12 décembre 2003.

Il a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

### **Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale**

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est la structure qui anime la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Audomarois. Par la C.L.E., il assure donc le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Il est aussi un des maîtres d'ouvrage de la mise en œuvre du S.A.G.E., notamment dans le domaine de la gestion de l'espace rural.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

**12 OCT. 2005**

## L'origine du projet

Dès 1999, la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois a déterminé comme prioritaire la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin de l'Aa.

### **L'étude diagnostic**

Lors de l'élaboration du S.A.G.E. de l'Audomarois, une étude diagnostic sur le ruissellement et l'érosion des sols a été menée et a conduit à la rédaction d'un guide de recommandations pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Etude ISL – AQUALIS pour la C.L.E. de l'Audomarois : Guide des recommandations pour la gestion des écoulements sur le bassin versant de l'Aa – octobre 2001

Cette étude est basée sur une analyse diachronique de photographies aériennes datées de 1945 et 1995. Elle met en évidence une sensibilité forte du territoire à l'érosion des sols due aux pentes et à la nature des sols ; et une aggravation du phénomène due à l'évolution des pratiques agricoles, à l'augmentation significative de la taille des parcelles et à la disparition de petits éléments du paysage tels que les talus et les haies.

### **Le programme 2001-2005 de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols**

Suite à l'étude diagnostic, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a mis en place un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols basé sur la **concertation** et la **sensibilisation** des acteurs du monde agricole.

Un **animateur agricole** a été embauché sur la période 2001-2005.

Dans le cadre d'une convention entre le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais, cet animateur assure l'animation de la politique des **Contrats d'Agriculture Durable** (CAD) sur le territoire du S.A.G.E. de l'Audomarois. Il accompagne notamment les agriculteurs pour l'élaboration de leur dossier sur les volets érosion et ruissellement.

Le bassin versant de l'Aa est d'ailleurs identifié comme un territoire sensible à l'érosion. Un **CAD type "Erosion"** y a été déposé sur la partie située sur le territoire du Pas-de-Calais (66 communes sur 73). La lutte contre ce phénomène est donc obligatoire lors de la signature d'un CAD et l'agriculteur doit obligatoirement choisir une mesure de couvert hivernal des sols ou couvert d'interculture.

L'animateur avait également à sa disposition un **fonds d'aide "diguettes"** créé par les collectivités pour l'implantation de petits ouvrages hydrauliques en limite de parcelles agricoles. Ces ouvrages étaient mis en place dans les axes de ruissellement. Ce sont des diguettes anti-érosives en fascines de saule.

En complément, et pour les agriculteurs ne pouvant pas bénéficier des CAD, le SmageAa a mis en place un **fonds d'aide au couvert hivernal** pour l'hiver 2004-2005.

### **Le premier bilan au 10 mai 2005**

nombre de contrats signés sur le bassin versant (CTE + CAD) (mesure couvert hivernal obligatoire)	55
nombre de diguettes végétales implantées (2001-2005)	313 diguettes soit 3 654 mètres linéaires
surface de couvert hivernal implanté en 2004 dans le cadre de l'opération expérimentale du fonds d'aide au couvert hivernal (annoncée tardivement)	900 ha

En 5 ans, la sensibilité du monde agricole aux problématiques de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols a progressivement évolué. Les demandes pour les aides au couvert hivernal et pour l'implantation de diguettes, voire de haies, sont de plus en plus nombreuses.

## Les caractéristiques techniques du territoire

"Les pentes relativement importantes du bassin de l'Aa et la nature limoneuse des sols sont favorables au ruissellement et à l'érosion des sols.

Ce phénomène est aggravé par l'évolution des paysages et des pratiques agricoles (disparition des talus et des haies, augmentation de la taille des parcelles, tassement des terres par les engins, cultures laissant les sols nus l'hiver, ...).

De ces évolutions découlent une accélération des eaux sur les parcelles, l'arrachage des éléments les plus fins des sols, la création de ravines, de coulées de boues, et en fin de compte, l'augmentation des débits de crues et l'envasement des rivières et du marais." Extrait du S.A.G.E. de l'Audomarois, état des lieux / diagnostic de l'orientation [12] maîtrise des écoulements en milieu rural, p. 73

Régulièrement la qualité physico-chimique de l'Aa et de ses affluents est déclassée pour cause de matières en suspension.

D'autre part, le marais audomarois forme une zone de très faible pente dans lequel arrive l'Aa rivière. Les matières en suspension y sédimentent.

Tous les cinq ans, le canal où se jettent les eaux de l'Aa rivière doit être curé. En 2005, ce sont 60 000 m<sup>3</sup> de vase qui ont été extraits. Cette dernière opération a coûté 485 000 € TTC.

Enfin, l'érosion en entraînant les meilleures terres des parcelles agricoles leur font perdre leur qualité agronomique. Par ailleurs, les éléments fins entraînent des nitrates et des pesticides qui viennent également polluer les eaux de surface.

Bassin versant de l'Aa à Watten	665 km <sup>2</sup>
Pente moyenne de la vallée de l'Aa	0,2 %
Nombre d'exploitations agricoles	2 290

## La phase 2005-2010

### de la lutte contre l'érosion sur le bassin versant de l'Aa

Suite à la première phase du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et afin de mettre en œuvre le S.A.G.E. de l'Audomarois, le SmageAa et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'associent pour proposer un programme global de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin de l'Aa pour la période 2005-2010.

#### Les objectifs visés

- ▶ Assurer au mieux la protection des biens et des personnes en maîtrisant les écoulements en milieu rural.

ET

- ▶ Préserver la qualité du milieu aquatique superficiel et souterrain en luttant contre l'érosion des sols et en favorisant les pièges à nitrates et à phytosanitaires.

#### Les résultats escomptés

##### Aspects quantitatifs

- Diminution de la fréquence et de l'intensité des crues
- Diminution du nombre d'habitations sinistrées

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005

## Aspects qualitatifs

- Amélioration de la qualité des eaux de l'Aa rivière
- Diminution de la fréquence d'envasement du canal du Haut-Pont
- Amélioration de la qualité des eaux souterraines pour les teneurs en nitrates et en pesticides

## En terme de moyens

nombre de contrats (CAD) signés sur le bassin versant (mesure couvert hivernal obligatoire)	15 contrats / an
mètres linéaires de diguettes ou de haies	3 000 mètres linéaires / an
surface de couvert hivernal sur le bassin versant (tous programmes confondus)	5 000 ha / an *

\* 5 000 ha de sol couvert correspond à 90 % des surfaces couvrables (selon les rotations et la nature des sols). Les surfaces couvrables sont estimées à 80 % de 15 % de la Surface Agricole Utile (SAU), selon les données du recensement général agricole de 2000.

## Le contenu du projet

Le SmageAa et la Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale souhaitent lancer une nouvelle phase du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Cette deuxième phase permettra de poursuivre l'action avec le monde agricole basée sur le volontariat, et donc **l'animation et la sensibilisation**. Elle permettra d'étendre la portée du premier programme, à la fois en superficie, en nombre d'exploitations engagées ; mais aussi en terme de problématique prise en compte, en axant cette nouvelle phase sur la maîtrise des pollutions diffuses.

Le projet contient :

- L'animation agricole
- le fonds d'aide au couvert hivernal
- le fonds d'aide aménagements paysagers et hydrauliques

## L'animation agricole

L'animation agricole est dédiée au bassin versant de l'Aa et aux problématiques liées à l'eau (quantité et qualité). Cela permet d'assurer la **cohérence** à l'échelle du bassin versant recherchée dans le S.A.G.E.

Le conseiller anime à la fois les fonds d'aide ci-dessous, et, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais, la politique des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) qui propose sur le territoire du S.A.G.E. de l'Audomarois (notamment) un CAD type "Erosion" avec des mesures de couvert hivernal obligatoires.

## Le fonds d'aide couvert hivernal

Le fonds d'aide au couvert hivernal est basé sur une **convention** par laquelle l'exploitant s'engage à implanter un couvert hivernal en respectant un cahier des charges, et la collectivité s'engage à rembourser les semences concernées sur présentation des factures.

Le cahier des charges est basé sur la **Mesure Agri-Environnementale** du catalogue régional : 0301 A 01 - Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver (ou mesure CIPAN). Seule la prise en charge du coût de la semence est assurée par le fonds d'aide et les engagements sont accrus afin de favoriser la maîtrise des ruissellements pendant la période la plus sensible : ainsi, la destruction du couvert et le travail du sol ne sont pas autorisés avant **le 1<sup>er</sup> décembre**.

**Eligibilité** : Ce fonds d'aide n'est pas accessible aux personnes ayant signé un CTE ou un CAD (vérification par les services des DDAF), ni aux personnes bénéficiant d'autres aides telles que les aides des fédérations départementales de chasse ou de la Lyonnaise

des Eaux pour la protection du champ captant de Houlle-Mouille (les bénéficiaires ne pouvant pas alors présenter de facture).

### **Le fonds d'aide aménagements paysagers et hydrauliques**

Le fonds d'aide aménagements paysagers et hydrauliques permet l'implantation de petits aménagements paysagers ayant un intérêt hydraulique de type **haies ou diguettes**.

Durant la première phase du programme, ce fonds d'aide permettait uniquement le financement de diguettes en fascines végétales. Après un hiver expérimental (2001/2002), la demande a été de plus en plus forte.

A la demande des exploitants, ce fonds pourra également financer des implantations de haies toujours par le biais d'une convention.

Les haies seront financées selon le cahier des charges de la convention, sous réserve qu'elles aient un impact hydraulique (en travers des pentes) et qu'elles ne bénéficient pas d'autres financements de type CTE ou CAD.

Le fonds finance la fourniture du matériel pour les haies ; et l'implantation de l'ouvrage par une association d'insertion et l'entretien le premier hiver suivant l'implantation pour les diguettes. Le(s) exploitants s'engage(nt) à maintenir l'ouvrage en l'état et à l'entretenir les années suivantes.

### **Les indicateurs de suivi**

Ces indicateurs alimenteront le tableau de bord de suivi du S.A.G.E.

#### **Indicateurs de moyens**

- Surfaces engagées dans des programmes de couvert hivernal (CTE, CAD, fonds d'aide, ...)
- Linéaires d'ouvrage paysagers et hydrauliques financés par des fonds publics (CTE, CAD ou fonds d'aide)
- Montant des financements publics engagés dans ces programmes

#### **Indicateurs de résultats**

- Qualité des eaux superficielles et souterraines (teneur en nitrates et en pesticides)
- Teneur en Matières En Suspension dans l'Aa rivière et le Bléquin (réseau national de bassin et réseau complémentaire de l'Agence de l'Eau)
- Fréquence de l'envasement du marais audomarois (au canal du Haut Pont)
- Nombre d'habitations sinistrées (à utiliser avec les limites nécessaires)

### **Les partenaires**

Le SmageAa et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sont les deux porteurs du projet.

Les autres partenaires sont :

- Les Chambres d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais. Ils co-animent les politiques des CAD, par les GRDA (groupements de recherche et de développement agricole) pour le Pas-de-Calais. Ils sont également des partenaires techniques, pour le montage et le suivi des projets.
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie. Elle est un partenaire technique et financier.
- Le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais. Il est un partenaire technique qui sera sollicité financièrement sur ce projet.
- Les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais. Ce sont également des partenaires techniques. Ils mènent des actions pouvant contribuer aux résultats (notamment lors des remembrements et des programmes d'aide aux implantations de haies).

DE SAINT-OMER, LE

### ***Les opérations complémentaires***

Le SmageAa assure la maîtrise d'ouvrage de travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Aa. A ce titre, le SmageAa va réaliser des aménagements expérimentaux de **vallons creux** pour la rétention des eaux pluviales.

L'objectif de cette opération est de développer la rétention, la régulation, voire l'infiltration des eaux pluviales et de ruissellement dans les nombreux vallons creux du bassin versant de l'Aa rivière ; en apportant une attention particulière à la qualité écologique des sites à aménager, qui font partie des dernières trames vertes de la région.

Conformément aux S.A.G.E., d'autres opérations pour la lutte contre les inondations et la lutte contre les pollutions vont être lancées.

### ***Les personnes à contacter***

Agnès RAVEL  
SmageAa  
1559 rue Bernard Chochoy  
B.P. 1  
62380 Esquerdes  
tel. 03.21.88.98.82  
fax. 03.21.12.02.19  
aravel.smageaa@nordnet.fr

Hervé NAULIN  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale  
Manoir du Huisbois, Le Wast  
B.P. 22  
62142 Colembert  
tel. 03.21.87.90.90  
fax. 03.21.87.90.87  
hnaulin@parc-opale.fr



## Le plan de financement

DEPENSES	2005	2006	Total 2005 et 2006	2007 - 2010
Animation (charges salariales)	2 500* €TTC	30 000 €TTC	32 500 €TTC	30 000 €TTC / an
Frais structurels (déplacement, administratif, ...)	10 000 €TTC	10 000 €TTC	20 000 €TTC	10 000 €TTC / an
Fonds d'aide diguettes et haies	35 000 €TTC	35 000 €TTC	70 000 €TTC	35 000 €TTC / an
Fonds d'aide couvert hivernal	35 000 €TTC	35 000 €TTC	70 000 €TTC	35 000 €TTC / an
Total du programme	82 500 €TTC	110 000 €TTC	192 500 €TTC	110 000 €TTC / an

\* Les charges salariales pour le poste d'animation agricole sont déjà financées jusqu'en novembre 2005.

RECETTES	Total 2005 et 2006	Structures porteuses (PNR et SmaageAa)	Appel à projet (Agence de l'Eau)
Animation (charges salariales - décembre 2005 à décembre 2006)	32 500 €TTC	50 %	16 250 €TTC
Frais structurels (déplacement, administratif, ...)	20 000 €TTC	50 %	10 000 €TTC
Fonds d'aide diguettes et haies	70 000 €TTC	50 %	35 000 €TTC
Fonds d'aide couvert hivernal	70 000 €TTC	50 %	35 000 €TTC
Total du programme	192 500 €TTC	50 %	96 250 €TTC

N.B. : D'autres partenaires pourront être sollicités pour participer financièrement à la part des structures porteuses.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

## COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005

### Question n° 5

**COMMISSION INONDATION :** EROSION/RUISSELLEMENT - EMBAUCHE DE L'ANIMATEUR AGRICOLE- OUVERTURE DU POSTE

**RAPPORTEUR :** Monsieur DENIS

---

Depuis plus de quatre ans, le Parc naturel régional mène une politique d'animation agricole sur le bassin versant de l'Aa axée sur le thème de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Dans la convention de mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois, cette politique est reprise dans les engagements du Parc naturel régional et le SmageAa s'engage à intervenir en complément des actions portées par le Parc.

Compte tenu de l'importance que présente le poste d'animateur agricole pour l'avenir de la gestion de l'eau aussi bien sur des aspects quantitatifs que qualitatifs sur notre bassin versant, il est souhaitable d'envisager la pérennisation de ce poste avant le terme du contrat actuel (décembre 2005).

Interrogé à ce sujet en avril dernier, Monsieur Percheron, président du Parc naturel régional, m'a fait savoir que, même avec un éventuel co-financement du SmageAa permettant de prendre en charge le surcoût lié à l'intervention hors du territoire du Parc, le Parc naturel régional, compte tenu de sa situation actuelle, n'est pas en mesure de pérenniser le poste d'animateur agricole sur le bassin versant de l'Audomarois.

Aussi, il est proposé de créer un poste d'animateur agricole dédié au bassin versant de l'Aa et axant ses conseils sur les thématiques de l'eau au niveau du SmageAa.

Ce poste serait un poste de technicien territorial ou un équivalent contractuel dans le cas d'une absence de candidat titulaire qualifié pour le poste.

Le Comité syndical du Parc naturel régional a acté le principe d'une participation financière pour le poste d'animateur lors de sa séance plénière du 16 septembre dernier.

Le poste est également repris dans la candidature à l'appel à projet du MEDD présenté à la question n° 4.

La commission Inondation et le bureau ayant donné leur assentiment sur la création du poste de technicien territorial - animateur agricole. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité :

- de solliciter les financements au Parc naturel régional et aux autres financeurs les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2006
- selon les engagements des financeurs,
- de déclarer auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la vacance du poste.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

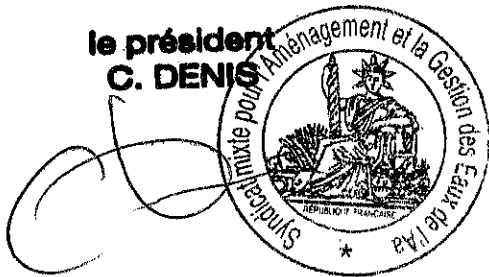
Emplois	Effectifs	Dont TNC	Dont poste à pourvoir
Ingénieur territorial	1		
Secrétaire de mairie	1		
Technicien territorial	2		1
Agent de salubrité	1		
Agent d'entretien	4	1	
Total	9	1	1

- ou de créer un poste contractuel.

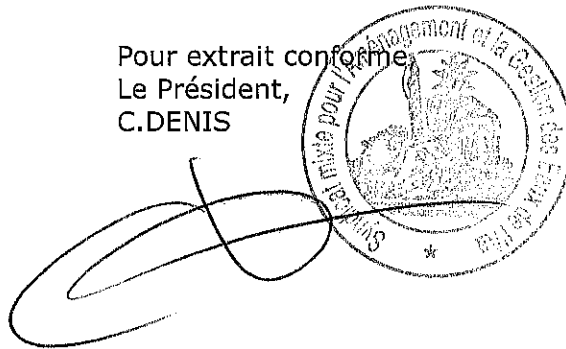
DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 OCT. 2005

le président  
C. DENIS



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
C.DENIS



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

**12 OCT. 2005**



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n° 6**

**COMMISSION INONDATION** : EROSION/RUISSELLEMENT – COUVERT HIVERNAL  
RENOUVELLEMENT DU FONDS DE CONCOURS.

**RAPPORTEUR** : Monsieur MEQUIGNON

La réussite du fonds d'aide à l'implantation de couverts hivernaux en 2004 a poussé le SmageAa à reconduire en 2005 la même opération.

Ce fonds d'aide a pour objectif de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Sont concernés par ce dispositif, toute personne ayant le statut d'exploitant agricole et toute exploitation ayant le statut d'exploitation agricole, remplissant les conditions fixées à l'article R. 341-7 du code rural. Toutefois, l'exploitant agricole ayant un CTE ou CAD en cours lors de la période inter culturale concernée ne pourra pas bénéficier du fonds d'aide du SmageAa.

Le SmageAa s'engage à financer le montant TTC des semences implantées sur présentation des factures et pour un montant qui ne pourra excéder 25€ TTC par ha. Les cultures sont précisées dans un cahier des charges. Un dossier d'engagement est remis à chaque personne intéressée. Une convention est établie avec chaque exploitant qui s'engage à réaliser les travaux d'implantation du couvert de façon à assurer la couverture homogène des parcelles. (*cahier des charges en pièce jointe*).

Le suivi de l'opération sera assuré par le SmageAa. Le technicien du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale validera le respect du cahier des charges des exploitations retenues. *Une convention sera établie entre les deux partenaires. (Voir question n°7).*

Lors de la réunion de la commission inondation et la réunion de bureau ont donné un avis favorable. Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Président à signer les conventions avec les agriculteurs.
  - de financer les semences de couvert hivernal
- Un crédit suffisant figure au BP au compte 6745.

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 OCT. 2005

le président  
C. DENIS



Pour extrait conforme,  
Le Président  
C.DENIS.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE

L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 H 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).





SmageAa

## Fonds d'aide à l'implantation de couverts hivernaux

Période interculturelle 2005-2006

### CAHIER DES CHARGES

- ▶ **La totalité des engagements** du cahier des charges doit être respectée pendant la durée de validité de la convention.
- ▶ L'implantation du couvert d'interculture se fera entre le **15 juillet et le 15 septembre** inclus.
- ▶ Les espèces autorisées sont :
  - la moutarde,
  - le radis fourrager,
  - la phacélie,
  - le seigle,
  - l'avoine,
  - le ray grass.L'agriculteur pourra choisir les variétés qu'il désire et trouve les mieux adaptées parmi les six espèces autorisées listées ci-dessus.
- ▶ Les travaux d'implantation se dérouleront de façon à assurer la couverture homogène de la parcelle.  
Une bonne préparation du sol est nécessaire afin de limiter la concurrence avec d'éventuelles repousses de céréales. Deux passages de déchaumeur sont conseillés.
- ▶ La dose minimale de semis est de :
  - 8 kg/ha pour la moutarde,
  - 10 kg/ha pour le radis fourrager,
  - 8 kg/ha pour la phacélie,
  - 60 kg/ha pour l'avoine,
  - 80 kg/ha pour le seigle,
  - 12 kg/ha pour le ray grass.
- ▶ Toute fertilisation minérale est proscrite jusqu'à la destruction du couvert.
- ▶ L'utilisation des phytosanitaires, exceptée celle nécessaire à la destruction de la culture, est également proscrite, et ce jusqu'à la destruction du couvert.
- ▶ La destruction mécanique ou chimique du couvert ne pourra s'effectuer qu'à partir du **1<sup>er</sup> décembre**.  
Pour les parcelles contenant plus de 20 % d'argile, la destruction chimique du couvert pourra cependant s'effectuer à partir du 15 novembre. Dans ce cas le travail du sol restera proscrit avant le 1<sup>er</sup> décembre.
- ▶ Dans un objectif de couverture des sols, la récolte ou le pâturage du couvert sont interdits.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

SmageAa  
1559 rue Bernard Chochoy  
B.P. 1  
62380 Esquerdes

2 OCT. 2005



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

**12 OCT. 2005**



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**QUESTION N°7:**

**COMMISSION INONDATION :** EROSION/RUISSELLEMENT- COUVERT HIVERNAL-  
EVALUATION DE L'OPERATION 2005 -CONVENTION AVEC LE PNR

**RAPPORTEUR :** Monsieur MEQUIGNON

---

Le fonds d'aide à l'implantation de couverts hivernaux 2005 ayant été renouvelé, le SmageAa s'est engagé à financer le montant TTC des semences implantées.

100 exploitants avec une surface de 1273 ha ont répondu favorablement à cette opération.

Comme en 2004 lors de la 1<sup>ère</sup> opération, une intervention technique par un spécialiste doit être faite pour la vérification des implantations sur les parcelles et l'évaluation de l'opération.

Compte tenu des compétences reconnues des techniciens du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en matière d'animation agricole, nous avons sollicité la mise à disposition de Vincent PRETRE pour la période du 15 novembre au 30 novembre 2005. Le SmageAa s'engage à financer cette mise à disposition (salaire du technicien sur la période donnée).

Une convention sera signée entre le Parc naturel régional et le SmageAa.

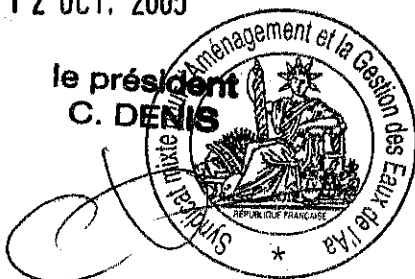
En accord avec la commission inondation et la réunion de bureau. Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. Le Président à signer la convention avec le PNR
  - de financer la mise à disposition
- Un crédit figure au BP 2005 au compte 012 article 6218

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 OCT. 2005

le président  
C. DENIS



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
C.DENIS

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**QUESTION N°8:**

**COMMISSION INONDATION :** - HYDRAULIQUE - ETUDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX HYDRAULIQUES SUR LA VALLEE DE L'Aa

**RAPPORTEUR :** Monsieur MEQUIGNON

---

Le SmageAa et les collectivités du bassin de l'Aa souhaitent aménager des ouvrages de lutte contre les crues et résoudre plusieurs problématiques hydrauliques existantes. Les études hydrauliques menées au cours de l'élaboration du S.A.G.E. ont établi une première proposition très sommaire d'aménagement de fond de vallée pour la régulation des crues de l'Aa.

Par ailleurs, des problématiques hydrauliques locales ont été identifiées par les collectivités.

Aussi le SmageAa envisage de réaliser un (ou plusieurs si nécessaires) ouvrages de régulation des crues en fond de vallée et d'étudier les possibilités d'amélioration du fonctionnement hydraulique sur plusieurs sites du bassin versant.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un programme d'aménagements permettant de définir les projets ou de les mettre à jour, et de les chiffrer. Cette programmation et ce chiffrage sont indispensables à la consultation des maîtres d'œuvre.

Projets concernés :

I. Grand bassin de fond de vallée

- Les travaux seraient sous maîtrise d'ouvrage du SmageAa.

Dans l'étude hydraulique de la vallée de l'Aa réalisée dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E. de l'Audomarois, sur la base d'une modélisation à partir d'interprétation photogrammétrique sur toute la vallée de l'Aa, il a été proposé la réalisation d'un grand bassin de régulation en fond de vallée de l'Aa afin de retenir les eaux qui provoquent régulièrement des inondations sur tout le cours de l'Aa. Les propositions sont faites au niveau avant-projet sommaire.

Or cette étude date de 2000. Depuis, la vallée a subi une inondation historique en mars 2002 qui a montré que les références hydrauliques utilisées auparavant devaient être révisées.

De plus, le S.A.G.E. préconise de multiplier les rétentions plutôt que de réaliser des ouvrages très imposants et contraignants.

Aussi, il est nécessaire de réviser le premier projet au regard des valeurs de la crue de 2002 et des choix d'aménagement du S.A.G.E.

II. Désordres locaux

Plusieurs autres projets dont la définition est plus ou moins avancée ont pour vocation de résoudre des désordres locaux :

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

**12 OCT. 2005**

1. Etude hydraulique du centre de Blendecques en vue de la réouverture d'un des bras

- ▶ Les travaux seraient sous maîtrise d'ouvrage de la Commune

Blendecques a été très largement inondée le 1<sup>er</sup> mars 2002. 730 habitations ont été sinistrées. Or Blendecques, cité industrielle, avait de nombreux moulins. Pour alimenter ces moulins, il y avait notamment dans le centre de la ville quatre bras. Aujourd'hui, deux seulement sont encore en fonctionnement.

La commune souhaite ouvrir l'un des deux autres bras afin d'améliorer les conditions d'évacuation des eaux de crue.

2. Etude hydraulique du marais de Thiembronne en vue de réduire l'érosion régressive

- ▶ Les travaux seraient sous maîtrise d'ouvrage de la Commune

Dans un secteur rural, le seuil d'un ancien moulin est très fortement dégradé. On y observe une érosion régressive.

Le propriétaire recherche une solution simple et économique pour arrêter l'évolution du site.

3. Etude hydraulique de la maison du papier à Esquerdes en vue de définir un protocole de gestion du vannage

- ▶ La gestion serait sous la responsabilité du PNR

La maison du papier à Esquerdes fabrique encore du papier "à l'ancienne" grâce à l'énergie hydraulique de l'Aa. Sa vocation est muséographique. Les vannes sont très souvent maintenues fermées afin de pouvoir utiliser la force de l'eau. Toutefois, le village d'Esquerdes situé en amont est vulnérable aux montées d'eau de l'Aa. Actuellement, il n'y a pas de protocole de gestion des vannes.

4. Etude hydraulique de Wavrans sur l'Aa (Vedringhem) en vue de la réduction des inondations localement

- ▶ La maîtrise d'ouvrage des travaux reste à déterminer.

La commune de Wavrans a été également particulièrement touchée par les inondations. Entre deux hameaux se situe le site de l'ancienne usine de Vedringhem avec deux ouvrages sur l'Aa constituant un point noir hydraulique.

5. Etude hydraulique autour du barrage Legrand à St-Martin d'Hardinghem en vue d'éviter un risque de démantèlement de l'ouvrage et de supprimer le frein hydraulique que constitue le barrage

- ▶ La maîtrise d'ouvrage des travaux reste à déterminer.

Cette proposition a été évoquée en commission "Inondation". Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- lancer la consultation pour le choix d'un assistant au maître d'ouvrage - programmiste
- effectuer les demandes de subventions correspondantes
- inscrire les crédits au budget primitif 2006

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
C.DENIS.



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n°9**

**COMMISSION RESSOURCES QUALITE MILIEUX**, EROSION/RUISSELLEMENT -  
SEMOIR SOUS COUVERT - CONVENTION DE FINANCEMENT ACQUISITION PAR GRDA.

**RAPPORTEUR** : Monsieur DUCROCQ

Lors de la réunion du 18 mai dernier, il a été évoqué le projet d'un groupe d'agriculteurs de la Communauté de communes du canton de Fauquembergues. Il est maintenant étendu aux Communautés de communes de Hucqueliers, Lumbres et Fruges par le biais du G.R.D.A. du Haut-Pays.

Ces agriculteurs souhaitent expérimenter une nouvelle technique visant à semer directement sous le couvert végétal de la culture précédente. Ainsi le sol est toujours couvert. Outre la simplification du travail de l'exploitant, cette méthode semble avoir de nombreux avantages environnementaux, en particulier pour la qualité de l'eau et la maîtrise des ruissellements sur les terres.

Toutefois, les agriculteurs prennent un certain risque à expérimenter cette technique. Ils souhaitent être accompagnés techniquement et financièrement par le G.R.D.A.

Le SmageAa est donc sollicité pour participer à hauteur de 15% avec un maximum de 4 500 € H.T pour l'acquisition du matériel. Une convention entre le GRDA et le SmageAa sera établie. Le montant du projet est de 44 000 € HT.

Ce projet a été exposé en Commission Ressources Qualité Milieux, présenté à la réunion de Bureau. Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- donner son accord pour la participation financière au semoir.
  - autoriser le président à signer la convention
- Un crédit suffisant figure au BP article 6742.

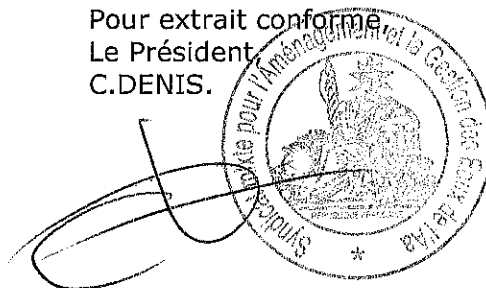
**DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATE DU**

**12 OCT. 2005**

**le président  
C. DENIS**



Pour extrait conforme  
Le Président  
C.DENIS.



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

**12 OCT. 2005**



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n°10**

**COMMISSION RESSOURCES QUALITE MILIEUX :** ENTRETIEN DE RIVIERE -  
AMENAGEMENT DE FIN DE PEINE -PRESTATION DE SERVICE

**RAPPORTEUR :** Monsieur DENIS

Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la réinsertion des détenus. Le SmageAa propose d'accueillir un détenu en fin de peine de *mi-septembre* à *mi-mars*. Cela permettra en outre le renforcement de l'équipe rivière par une personne pendant 6 mois lors de la période de gros travaux. Cette personne reste placée sous main de justice et une prestation de service sera versée au Comptable du Centre pénitentiaire qui procédera à la répartition des sommes selon les textes en vigueur.

L'opération sera menée à titre d'expérience sur 2005-2006. La date de début reste à fixer. Son évaluation sera faite mi-2006 pour envisager un renouvellement ou non.

Une convention entre le Centre pénitentiaire et le SmageAa serait signée et fixerait le coût de la prestation.

Cette proposition a été acceptée lors de la réunion du 18 mai dernier par la commission ressources qualité milieux, présentée au Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer la convention entre le SmageAa et le Centre Pénitentiaire
- de signer toutes les pièces se rapportant au règlement de la prestation.  
Un crédit figure au BP 2005
- d'autoriser le président à fixer le coût de la prestation dans la limite de 50€ par jour.

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER

12 OCT. 2005

le président  
C. DENIS



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
C. DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

12 OCT. 2005

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n°11 :**

**COMMISSION RESSOURCES – QUALITE – MILIEUX :** RATS MUSQUES – GUIDE  
TECHNIQUE – FONDS DE CONCOURS

**RAPPORTEUR :** Monsieur DUCROCQ

---

En collaboration avec le groupe de travail Marais et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le SmageAa participe à l'édition du guide technique de la lutte contre le rat musqué.

Ce guide reprend les connaissances acquises et regroupe les différentes informations nécessaires à toutes les personnes souhaitant s'investir dans la lutte contre le rat musqué : biologie, réglementation, techniques de lutte, rôle des acteurs. Son but est d'apporter une aide technique à tous les territoires confrontés aux problèmes du rat musqué et l'aboutissement à une régulation durable de la population de cette espèce.

Le SmageAa contribuera par un fonds de concours à hauteur de 33% du montant TTC de l'édition du document. Une convention entre le PNR et le SmageAa définira les engagements de chacun. Les documents seront distribués aux GDON et aux communes. 3000 exemplaires seront édités dont 1000 pour le SmageAa

La commission ressources qualité milieu réunie le 18 mai dernier, a rappelé que le SmageAa accompagne la lutte du rat musqué notamment par l'achat de pièges et de cages pièges l'an dernier ; cette année, il est tout à fait possible d'aider les partenaires à la rédaction de ce guide.

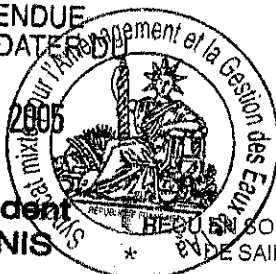
En accord avec le bureau. Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de l'autoriser à signer la convention entre les deux parties
  - de financer à hauteur de 33% du montant total l'impression du guide
  - d'autoriser le président à signer toutes les pièces correspondantes.
- Un crédit suffisant figure au budget primitif au compte 65754.

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATE

12 OCT. 2005

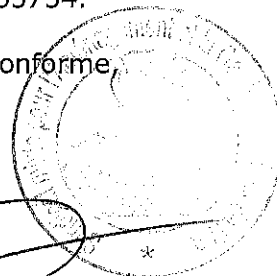
le président  
C. DENIS



12 OCT. 2005

Pour extrait conforme,  
Le Président,

C. DENIS



# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE

L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n°12 :**

**COMMISSION RESSOURCES - QUALITE - MILIEUX :** ENTRETIEN DE RIVIERE - PLAN DE GESTION 2007-2011 - MISE EN PLACE D'UNE D.I.G. - STAGIAIRE

**RAPPORTEUR :** Monsieur DUCROCQ

Le SmageAa a entre autres pour mission l'entretien pérenne de l'Aa et de ses affluents. Cet entretien est réalisé par l'équipe rivière du SmageAa et suit un plan d'entretien pluriannuel. L'actuel plan d'entretien arrive à son terme en décembre 2006, il faut donc le renouveler pour le programme 2007-2011.

Par ailleurs, la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général permettrait une intervention plus formelle de l'équipe rivière. Le nouveau plan d'entretien servira de base à la D.I.G.

Compte tenu de la charge de la charge de travail nécessaire, il est proposé de recruter un stagiaire de niveau bac+2 afin d'assister le technicien de rivière pour la rédaction de ce plan de gestion. Ce stage sera en alternance sur la période novembre 2005 à août 2006.

- Objectif du stage : Rédiger le futur plan de gestion pour la prochaine période répondant au cahier des charges de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et aux orientations du SAGE de l'Audomarois et en vue de la mise en place d'une D.I.G.

Cette étude sera encadrée par un comité de suivi.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la démarche de déclaration d'intérêt général pour l'entretien de l'Aa et ses affluents par méthodes douces
- d'autoriser le président ou la directrice, à signer la convention de stage
- de demander des subventions, si nécessaire, auprès des partenaires financiers
- d'engager les dépenses inhérentes à cette étude
- de rembourser les frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90- 437 du 28 mai 1990
- d'autoriser l'utilisation des véhicules du SmageAa
- de verser une indemnité de stage dans la limite définie par la loi et la convention de stage (du Smic par mois).

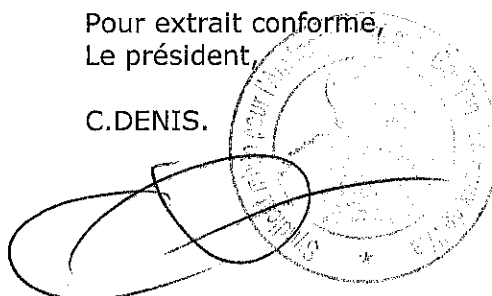
DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE À PARTIR DE  
12 OCT 2005  
le président  
C. DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

12 OCT. 2005

Pour extrait conforme,  
Le président,

C. DENIS.



# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE

L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

## Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

## Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n°13 :**

**COMMISSION MARAIS :** GUIDE DES HABITANTS DU MARAIS AUDOMAROIS - FONDS DE CONCOURS

**RAPPORTEUR :** Monsieur BERTELOOT

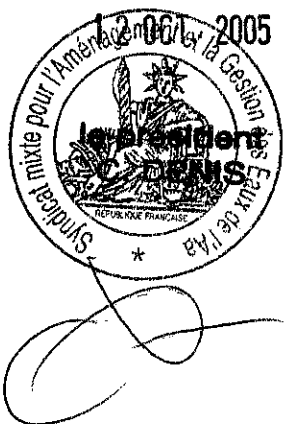
Le Parc naturel régional a l'intention de réaliser un guide des habitants des zones humides : le marais audomarois, le marais de Guînes, et le marais de la Slack. Ce guide précisera ce que les acteurs peuvent faire ou ne pas faire dans le marais, notamment en terme d'aménagements, de travaux.

Le marais audomarois faisant partie du territoire du SmageAa, une participation financière à l'édition de ce guide avait été abordée en réunion de commission marais le 6 décembre 2004. Cette participation ne pouvant excéder 1000 €, se réalisera sous forme de fonds de concours et une convention sera établie entre le PNR et le SmageAa.

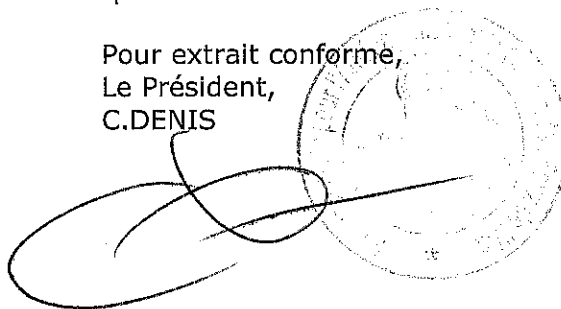
Le bureau ayant donné son accord au fonds de concours. Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'autoriser le président à signer la convention entre les deux parties
  - de financer l'impression du guide à hauteur de 1000 € maximum
  - d'autoriser le président à signer toutes les pièces s'y rapportant
- Un crédit suffisant figure au BP compte 65754

**DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

12 OCT. 2005

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCOQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

## COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005

### Question n° 14:

**COMMISSION MARAIS :** CASIERS HYDRAULIQUES – RESULTAT DU STAGE DE CECILE MONIERE – OUVERTURE D'UNE MISSION TEMPORAIRE.

**RAPPORTEUR :** Monsieur BERTELOOT

---

Cécile Monière, stagiaire de l'Ecole Polytech' Montpellier pendant 6 mois, travaille avec les maraîchers du marais audomarois afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique de leurs casiers.

Chaque casier a été visité et étudié avec son gestionnaire principal et Cécile Monière fera des propositions d'amélioration soit technique, soit d'organisation par association des exploitants ou propriétaires pour chacun des casiers où ça s'avère nécessaire.

Ces propositions sont au stade de l'avant-projet ; et l'animation est plus avancée sur trois sites déterminés comme pilotes où propriétaires et exploitants ont été réunis pour leur présenter les projets et connaître leur adhésion à ces projets.

En terme d'organisation, il est préférentiellement proposé d'adhérer à l'ASAMA, association syndicale autorisée du marais audomarois qui s'occupe déjà de la gestion hydraulique du marais communal mais a compétence sur tout le marais audomarois.

Afin de poursuivre le travail commencé et de bénéficier de l'engagement de Cécile Monière sur ce projet, il est proposé de l'employer pour une mission courte de 6 mois dont les objectifs seront :

- Engager les démarches collectives pour chaque casier avec pour objectif l'adhésion à l'ASAMA ou la création d'une association syndicale libre.
- Proposer les projets techniques pour chaque casier et accompagner le ou les maîtres d'ouvrage jusqu'au lancement des opérations de maîtrise d'œuvre,
- Une fois les projets techniques validés par les maîtres d'ouvrages, consulter les éventuels financeurs pour obtenir des subventions.

Pour poursuivre ce projet, le SmageAa assurera donc l'accompagnement technique jusqu'au lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers.

Il pourra également être un partenaire financier pour les dossiers techniques proposés par Cécile Monière, à hauteur maximale de 20 % du coût des travaux (investissement) par le biais de subvention à une structure associative.

- Vu, la loi 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 alinéa 3.

- Vu, la loi 88-145 du 12/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, relative aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.
- Vu, que Mlle Monière présente toute la satisfaction pour assurer ce poste jusqu'à ce que la mission soit remplie, sous réserve de l'obtention de son diplôme d'ingénieur de l'institut Polytech Montpellier.


Les propositions présentées en commission marais et au bureau ayant reçu un avis favorable, le Comité Syndical après délibération, et à l'unanimité décide :

- valider les propositions de Cécile Monière
  - ouvrir une mission temporaire de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005. Un poste de contractuel sera créé pour un équivalent d'ingénieur territorial échelon 1, indice brut : 379 majoré 348.
  - l'autoriser à créer ce poste occasionnel à durée déterminée, et à engager les financements correspondants.
  - de rembourser les frais de déplacements suivant le décret 90-437 appliqué aux personnels de collectivités locales.
  - d'accorder à Cécile Monière des titres restaurant au même titre que le personnel du SmageAa, prévus dans la délibération du 5 mai 2004.
  - de prévoir la subvention que le SmageAa pourra apporter aux porteurs associatifs de projets d'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers. Les subventions seront attribuées pour des investissements avec un taux maximum de 20% du montant hors taxe.
- L'enveloppe budgétaire à prévoir est de 20 000€ au total pour 2005-2006.
- de l'autoriser à signer les conventions de subvention avec la ou les association (s) concernées.

Pour extrait conforme

Le Président,

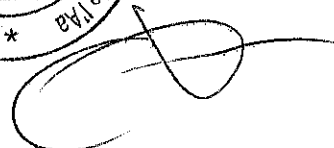
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

12 OCT. 2005

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATE

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE

L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 H 00.

## Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

### a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

### b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

### c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

## Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

12 OCT. 2005



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n° 15**

**COMMISSION GENERALE :** POLE DE COMPETENCE SUR L'EAU - PARTICIPATION FINANCIERE AU PRE DIAGNOSTIC D'ENTREPRISES.

**RAPPORTEUR :** Monsieur DENIS

L'association AaPRIS qui est la structure porteuse du pôle de l'eau notamment sur le volet recherche & développement propose avec la CCI d'effectuer un premier diagnostic d'entreprises volontaires (amélioration du recyclage de l'eau, intensification du procédé, solution pour le devenir des effluents, anticipation de la réglementation,..). Cette journée de diagnostic est évaluée à 1000€ par entreprise. La CCI monte un dossier pour obtenir le financement d'une partie du coût du diagnostic auprès de partenaires tels que l'Agence de l'Eau (subvention pouvant atteindre 50%).

Le SmageAa est sollicité pour intervenir sur ce diagnostic pour les entreprises situées sur son territoire. Il y en a actuellement 3 intéressées.

Cette proposition a été discutée en réunion de bureau qui accepte l'idée de l'aide que pourrait apporter le SmageAa au diagnostic des entreprises volontaires.

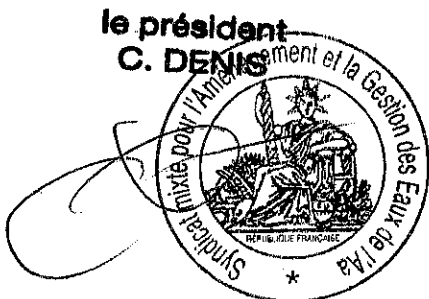
Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- consentir à signer une convention entre le SmageAa et la CCI.
- de financer à hauteur de 20% du coût du pré diagnostic des entreprises du territoire par une subvention à la CCI avec un plafond de 250€ par prédiagnostic. d'inscrire les crédits budgétaires au budget primitif 2006

**DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU**

**12 OCT. 2005**

**le président  
C. DENIS**



Pour extrait conforme,

Le Président,  
C.DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

**12 OCT. 2005**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE**

**L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00*

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCOQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCOQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question n° 16**

**COMMISSION GENERALE** : CONTRAT DE RIVIERE – RESULTATS DU STAGE DE ROBIN LE MENN – INFORMATION

**RAPPORTEUR** : Monsieur DENIS

---

Robin LE MENN, stagiaire de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes pendant 6 mois, étudie la possibilité de mettre en place un Contrat de Rivière pour la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois. Ce stage se fait au SmageAa en partenariat avec le Parc naturel régional.

Un contrat de rivière est, comme son nom l'indique, un contrat par lequel les maîtres d'ouvrage et les financeurs, s'engagent à mettre en œuvre un programme d'actions planifiées et chiffrées sur 5 ans.

Ainsi, Robin LE MENN précise avec les différents acteurs de l'eau les programmes d'action du S.A.G.E. et il les chiffre. Il a par ailleurs interrogé les membres de la C.L.E. afin d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Ce projet a été proposé au bureau de la CLE le 4 août dernier et sera soumis à la Commission Locale de l'Eau pour accord le 13 octobre prochain.

Le Comité Syndical émet un avis favorable à cette information.

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE

L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

## Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA, Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

## Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**Question supplémentaire :**

**ADMINISTRATION GENERALE :** CONTRAT D'ADHESION A L'ASSEDIC

**RAPPORTEUR :** Monsieur DENIS

---

Monsieur le président informe l'assemblée que le SmageAa peut adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires ou non statutaires. La demande d'affiliation doit être formalisée par un contrat d'adhésion à l'ASSEDIC. Ce contrat engage le SmageAa pour 6 ans pendant lesquels il devra verser l'ensemble des contributions dues au régime d'assurance chômage. Actuellement le taux des contributions est fixé à 6.40% des rémunérations brutes des agents contractuels et non titulaires servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale.

En outre, il précise que le SmageAa prévoit de recruter un agent non titulaire pour le remplacement d'un agent titulaire actuellement en congé de maladie. D'autres postes de contractuels sont prévus pour des missions bien précises, qu'il est donc souhaitable que la collectivité adhère au régime d'assurance chômage.

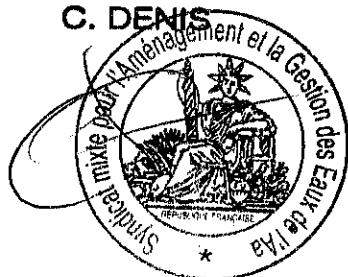
Le Comité Syndical oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de faire adhérer le SmageAa à l'Assedic
- de l'autoriser à signer le contrat d'adhésion
- qu'un crédit suffisant figure au budget primitif 2005 article 6454

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 OCT. 2005

le président  
C. DENIS



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
C.DENIS.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

12 OCT. 2005

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE

L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005 A 18 H 00

Sur convocation adressée par Monsieur le Président du SmageAa en date du 28 septembre 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle de la mairie de WIZERNES, le mercredi 5 octobre 2005 à 18 h 00.

## Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

### a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vices président,  
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Daniel HERBERT, Jean- Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT, délégués titulaires.  
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE, délégués suppléants.*

### b) remplacés par un délégué suppléant

*Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCQ, délégué suppléant.*

### c) absents non représentés :

*Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,  
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA. Jean-  
Marie HARLAY décédé.*

## Membres excusés :

*Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 16).